

RÉSUMÉ

*Le présent document est une traduction en langue française du résumé en langue anglaise du prospectus en date du 4 septembre 2025 (le **Prospectus**). En cas de divergence éventuelle entre ces documents, le résumé en langue anglaise du Prospectus prévaudra. La traduction en français du résumé n'a pas fait l'objet d'une approbation par l'AFM. This French translation of the English summary of the Prospectus has not been part of the approval process of the prospectus by the AFM.*

Introductions et avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au présent document (le **Prospectus**) relatif à l'offre d'un maximum de 12.103.283 Actions Ordinaires nouvellement émises (telles que définies ci-dessous) dans le cadre de l'Offre (telle que définie ci-dessous) (les **Actions Offertes**), afin de lever un produit brut minimum de 65 millions d'euros à un prix d'émission de 5,40 euros (le **Prix d'Emission**) et de la cotation et l'admission à la négociation des Actions Offertes, les Actions Additionnelles (telles que définies ci-dessous) et les Droits de Souscription (tels que définis ci-dessous) sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles (collectivement **Euronext**) par Avantium N.V. (l'**Émetteur**, la **Société** ou **Avantium**).

Les Actions Offertes sont initialement proposées aux détenteurs éligibles d'actions ordinaires du capital de la Société (les **Actionnaires**), d'une valeur nominale de 1,00 € chacune (les **Actions Ordinaires**), proportionnellement à leur participation, sous réserve des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières et conformément aux modalités décrites dans le présent Prospectus. À cette fin, et sous réserve des lois et règlements applicables et conformément aux modalités décrites dans le présent Prospectus, les Actionnaires à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous) se voient attribuer des droits de souscription transférables (les **Droits de Souscription**) qui permettront à leurs détenteurs de souscrire aux Actions Offertes en numéraire, sur une base irréductible, et au Prix d'Emission, à condition qu'ils soient des Personnes Éligibles (telles que définies ci-dessous) (**l'Offre de Droits de Souscription**). En outre, les Actionnaires peuvent souscrire, sur une base réductible et au Prix d'Emission, le nombre d'Actions Offertes qu'ils souhaitent acquérir en plus des Actions Offertes auxquelles ils ont droit en exerçant leurs Droits de Souscription, à condition qu'ils soient des Personnes Éligibles (telles que définies ci-dessous) (la **Demande Additionnelle**). L'Offre (telle que définie ci-dessous) sera réalisée par le biais (a) d'une offre publique dans la partie européenne du royaume des Pays-Bas (les **Pays-Bas**), la Belgique et la France, et (b) d'un placement privé auprès de certains investisseurs institutionnels dans certaines autres juridictions.

Les Personnes Éligibles sont les Actionnaires à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous), les cessionnaires ultérieurs des Droits de Souscription, et les autres personnes, dans chacun des cas, qui sont en mesure de faire certaines déclarations et garanties énoncées dans le Prospectus (les **Personnes Éligibles**).

Les Actions Offertes qui étaient émises lors de l'exercice des Droits de Souscription mais qui n'ont pas été souscrites pendant la Période d'Exercice (telle que définie ci-dessous) (les **Actions Résiduelles**) seront proposées à la vente au Prix d'Emission par ABN AMRO Bank N.V. (ABN AMRO), BNP PARIBAS (BNPP) et Stifel Europe Limited, Stifel Europe Securities SAS (together **Stifel**) (à ce titre, les **Coordinateurs Globaux Associés**) et PrimaryBid SA ((qui a été désignée par la Société comme partenaire de placement retail pour l'offre publique en France, aux Pays-Bas et en Belgique) par le biais d'une offre publique aux Pays-Bas, en Belgique et en France et par le biais d'un placement privé auprès de certains investisseurs institutionnels dans certaines autres juridictions éligibles en dehors des États-Unis d'Amérique, en vertu de la Réglementation S et sous réserve des conditions générales du Contrat de Garantie (*Underwriting Agreement*) et des lois sur les valeurs mobilières applicables (**l'Offre Résiduelle**). L'offre et la vente des Actions Résiduelles et l'Offre de Droits de Souscription sont collectivement désignées par le terme d'**Offre**. Outre son rôle de Garant, l'État des Pays-Bas, représenté par le ministère de la Politique Climatique et de la Croissance Verte (*Ministerie van Klimaat en Groene Groei*), finançant un investissement par l'intermédiaire d'INNL Publiek-Private Product Structurer B.V. (conjointement, **KGG**), a convenu que, dans la mesure où la Garantie par KGG d'un montant de 15 millions d'euros n'est pas entièrement utilisée dans le cadre de l'Offre, KGG souscrira à tout montant restant non utilisé dans le cadre d'un placement privé (le **Placement Additionnel KGG**).

Le numéro international d'identification des titres (**ISIN**) des Droits de Souscription est NL0015002ND2 et l'ISIN des Actions Offertes et de toutes les actions émises dans le cadre du Placement Additionnel (tel que défini ci-dessous) (les **Actions Additionnelles**) est NL0015002IE0. La Société est l'émetteur et l'offrant des Actions Offertes, des Actions Additionnelles et des Droits de Souscription. La Société est une société anonyme (*naamloze vennootschap*) constituée et opérant en vertu des lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas. La Société est inscrite au registre du commerce néerlandais sous le numéro 34138918 et son identifiant d'entité juridique (**LEI**) est 724500E5WW4731JJ4G46. L'adresse de la Société est Zekeringstraat 29, 1014 BV Amsterdam, son numéro de téléphone est le +31 20 586 8080 et son site web est www.avantium.com.

Si toutes les Actions Offertes sont placées, les Actions Offertes représenteront environ 137% des Actions Ordinaires émises et en circulation à la date du présent Prospectus. Le 4 septembre 2025, le Prospectus a été approuvé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, l'**AFM**). La validité du Prospectus expirera à la date d'admission des Actions Offertes à la cotation et à la négociation sur Euronext (la **Date d'Admission**) ou 12 mois après son approbation par l'AFM, selon la première de ces deux dates. Le siège social de l'AFM est situé à Vijzelgracht 50, 1017 HS Amsterdam, Pays-Bas, son numéro de téléphone est le +31 (0)20 797 2000 et son site web est <https://www.afm.nl/>.

Toute décision d'investir dans les Actions Offertes, les Actions Additionnelles ou les Droits de Souscription doit être fondée sur l'examen de l'ensemble du Prospectus et non pas uniquement sur le présent résumé. Un investisseur pourrait perdre tout ou partie de son capital investi. Si une action en justice est intentée devant un tribunal concernant les informations contenues dans le Prospectus ou incorporées par référence dans celui-ci, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu de la législation nationale des États membres de l'Espace économique européen, devoir supporter les frais de traduction du Prospectus et de tout document incorporé par référence dans celui-ci avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du présent Prospectus, des informations clés permettant aux investisseurs d'apprécier l'opportunité d'investir dans les Actions Offertes, les Actions Additionnelles ou les Droits de Souscription.

Informations clés sur l'Émetteur

Qui est l'émetteur des titres ?

Siège social et forme juridique. Avantium N.V., société anonyme (*naamloze vennootschap*) constituée en vertu des lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, et enregistrée au registre du commerce de la chambre de commerce (*Kamer van Koophandel*) sous le numéro 34138918. Le code LEI de la Société est 724500E5WW4731JJ4G46.

Activités principales. La Société est active dans le secteur des matériaux polymères renouvelables et dans l'industrie de la chimie renouvelable. La Société développe des technologies chimiques et des processus de production exclusifs afin de convertir des matières premières d'origine biologique en produits hautement performants, compétitifs en termes de coûts et durables, tels que des plastiques à base végétale. La Société commercialise ces technologies et ces processus de production ainsi que les produits durables connexes fabriqués. La Société travaille en étroite collaboration avec ses partenaires tout au long de sa chaîne de valeur afin de commercialiser ces produits durables.

dans le but d'accélérer la transition des plastiques fossiles vers des plastiques renouvelables et circulaires, créant ainsi de la valeur pour l'environnement, la Société et ses investisseurs.

Principaux actionnaires. Sur la base des documents réglementaires déposés auprès de l'AFM, les personnes suivantes détenaient, directement ou indirectement, de manière effective ou potentielle, 3% ou plus du capital et/ou des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte de la consolidation de dix Actions Ordinaires en une seule Action Ordinaire (la **Consolidation d'Actions**) approuvée par l'assemblée générale du 14 mai 2025. Le nombre réel d'Actions Ordinaires détenues par les autres actionnaires mentionnés ci-dessous est donc inférieur, bien que leur pourcentage de participation n'ait pas nécessairement changé.

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital social émis de la Société	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote dans la Société	Date de notification à l'AFM
P. Kooi ⁽¹⁾	4 010 695	5,03	4 010 695	5,03	15 mars 2024
Robeco Institutional Asset Management B.V. ⁽²⁾	990 000	3,17	990 000	3,17	19 avril 2021
Détenteur de bons de souscription					
L'État des Pays-Bas ⁽³⁾	7 296 802	8,39	0	0	14 mai 2025
ABN AMRO Bank N.V. ⁽⁴⁾	3 648 400	4,20	0	0	14 mai 2025
Coöperatieve Rabobank U.A. ⁽⁵⁾	3 648 400	4,20	0	0	14 mai 2025

(1) P. Kooi détient une participation réelle indirecte (*middellijk reëel*) dans la Société par l'intermédiaire de Pieter Kooi Holding B.V.

(2) Robeco Institutional Asset Management B.V. est détenue en dernier ressort par ORIX Corporation et détient une participation réelle directe dans la Société.

(3) L'État néerlandais détient une participation potentielle indirecte (*middellijk potentieel*) dans la Société par l'intermédiaire d'Invest-NL Capital N.V. à la suite de l'émission de bons de souscription par la Société dans le cadre du Financement Par Emprunt (voir « *Description of Share Capital and Corporate Structure – Share Capital – Warrants* »).

(4) ABN AMRO Bank N.V. détient une participation potentielle indirecte (*middellijk potentieel*) dans la Société par l'intermédiaire d'ABN AMRO Hybrid Capital B.V. à la suite de l'émission de bons de souscription par la Société dans le cadre du Financement Par Emprunt (voir « *Description of Share Capital and Corporate Structure – Share Capital – Warrants* »).

(5) Coöperatieve Rabobank U.A. détient une participation potentielle indirecte (*middellijk potentieel*) dans la Société par l'intermédiaire de Rabo Merchant Bank N.V. à la suite de l'émission de bons de souscription par la Société dans le cadre du Financement par Emprunt (voir « *Description of Share Capital and Corporate Structure – Share Capital – Warrants* »).

Structure de direction. La Société dispose d'une structure à deux niveaux composée du directoire (le **Directoire**) et du conseil de surveillance (le **Conseil de surveillance**). Le Directoire est composé de Tom van Aken (PDG). Le Conseil de surveillance est composé d'Edwin Moses, Nils Björkman, Michelle Jou, Margret Kleinsman et Peter Williams. La gestion quotidienne de la Société est assurée par Directoire en collaboration avec la direction générale d'Avantium, composée de René Ploegmans (directeur financier par intérim), Gert-Jan Gruter (directeur de la technologie), Carmen Portocarero (directrice juridique), Marco Jansen (directeur commercial), Bram Hoffer (directeur des opérations) et Annelore van Thiel (directrice des ressources humaines) (la **Direction**, qui forme avec le Directoire, l'**Equipe de Direction**).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Auditeur indépendant. Le commissaire aux comptes de la Société est PricewaterhouseCoopers Accountants N.V. (**PwC**).

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation. PwC attire l'attention sur le paragraphe relatif à la continuité d'exploitation figurant dans la note 2.1.1 (*Continuité d'exploitation*) des états financiers du rapport annuel 2024 d'Avantium, qui indique que la Société reste dépendante de financements externes supplémentaires et qui précise que les éléments suivants sont essentiels à la continuité d'Avantium : (a) le démarrage réussi de l'Usine Phare FDCA pour Avantium Renewable Polymers et la réalisation de la Date de Mise en Production ; (b) la vente de licences technologiques basées sur une technologie éprouvée après la réalisation de la date de mise en production de l'Usine Phare FDCA ; (c) le refinancement ou la prolongation de la facilité de Financement par Emprunt (plus les intérêts courus et capitalisés) avant le 31 mars 2026 ; et (d) un financement supplémentaire pour le démarrage et la montée en puissance de la production de l'Usine Phare FDCA et d'Avantium Renewable Polymers, ainsi que pour toutes les activités de soutien et le développement ultérieur des autres technologies d'Avantium. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude importante qui peut jeter un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. L'avis de l'auditeur n'est pas modifié à cet égard.

Informations financières sélectionnées. Les tableaux suivants présentent des informations sélectionnées issues du compte de résultat consolidé, du tableau de la situation financière consolidée, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de certaines autres données financières de la Société aux dates et pour les périodes indiquées. Les informations financières consolidées sélectionnées présentées ci-dessous sont tirées des états financiers consolidés audités de la Société et de ses filiales (le **Groupe**) (les **Etats Financiers de l'Exercice 2024**) et des états financiers non audités et non révisés, des états financiers condensés et des états financiers consolidés au 30 juin 2025 et pour le semestre clos à cette date du Groupe (les **Etats Financiers du Premier Semestre 2025**).

Informations sélectionnées du compte de résultat consolidé

	Pour le premier semestre 2025 ³	Pour l'exercice 2024 ⁴
	<i>en milliers d'euros</i>	
Chiffre d'affaires total ⁽¹⁾	8.737	25 632
Perte d'exploitation ⁽²⁾	(20 514)	(38 510)
Perte nette ⁽³⁾	(11 071)	(32 627)
Bénéfice par action	(1,08)	(3,56) ⁽⁴⁾

(1) La Société utilise un autre titre pour présenter le chiffre d'affaires total dans ses états financiers, à savoir les revenus, qui correspondent aux informations requises par les normes IFRS. Outre les revenus, la Société a également enregistré d'autres produits d'un montant de 2 049 thousand euros pour le premier semestre 2025 et de 4 596 thousand euros pour l'exercice 2024. Les autres produits comprennent les subventions publiques comptabilisées.

³ L'exercice 2025 désigne la période de six mois se terminant le 30 juin 2025.

⁴ L'exercice 2024 désigne l'année se terminant le 31 décembre 2024.

- (2) La Société utilise un autre titre pour présenter la perte d'exploitation dans ses états financiers, à savoir l'EBIT.
- (3) La Société utilise un autre titre pour présenter la perte nette dans ses états financiers, à savoir la perte de la période.
- (4) Le calcul du bénéfice de base et dilué par action a été ajusté de manière rétrospective pour tenir compte de l'impact de la consolidation des actions. Le nombre d'actions en circulation pour la période comparative a été ajusté dans le ratio de 1:10, tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Annuelle du 14 mai 2025.

Informations sélectionnées issues de l'état consolidé de la situation financière

	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
	<i>en milliers d'euros</i>	
Total de l'actif.....	299 539	288 626
Total des capitaux propres	83 697	97 785

Informations sélectionnées issues du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Pour le premier semestre 2025	Pour l'exercice 2024
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation.....	(17 619)	(36 001)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement	(5 997)	(58 635)
Trésorerie nette générée par les activités de financement	11 761	83 360

État du fonds de roulement. De l'avis de la Société, le Groupe ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels, c'est-à-dire pour au moins les douze mois suivant la date du Prospectus. Le Groupe connaît actuellement d'importantes difficultés et prévoit un déficit imminent de son fonds de roulement. Compte tenu de sa situation de trésorerie actuelle (hors produit de l'Offre) et de ses besoins financiers, le Groupe ne disposera pas d'un fonds de roulement suffisant pour poursuivre ses activités. Par conséquent, si l'Offre n'est pas menée à bien, le Groupe ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités actuelles et deviendra probablement insolvable. Toutefois, même après la réalisation de l'Offre, le Groupe pourrait ne pas disposer d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels, c'est-à-dire pour les 12 mois suivant la date du présent Prospectus. À la date du Prospectus, le Groupe est confronté à un déficit de fonds de roulement d'environ 64 millions d'euros (**le Montant du Déficit de Fonds de Roulement**) pour les douze mois suivant la date du Prospectus. Le déficit de fonds de roulement exclut tout produit tiré de l'Offre. Si l'Offre est concluante, le Montant du Déficit de Fonds de Roulement sera réduit à 5 millions d'euros. Les sorties et entrées de trésorerie prévues pour cette période sont en outre établies conformément aux éléments suivants : (i) la prolongation de la facilité de Financement par Emprunt et les Mesures du Plan de Financement par Emprunt (*Debt Financing Package Measures*), (ii) la prolongation de la date de maturité du prêt FND, (iii) revenu de Licences, (iv) la restructuration et les réductions de coûts, et (v) le calendrier de l'Usine Phare FCDA. Pour remédier au déficit de fonds de roulement, le Groupe a pris les mesures suivantes : (i) le lancement de l'Offre, (ii) le Placement Privé provenant d'une initiative d'investissement liée au gouvernement (**le Placement Privé lié à l'Initiative d'Investissement Gouvernementale**), (iii) la révision stratégique et la cession des actifs technologiques non essentiels, et (iv) un prêt d'actionnaire subordonné supplémentaire de 2,5 millions d'euros (**le Prêt Subordonné du Consortium Groningen 2025**). Sous réserve de la mise en œuvre efficace et en temps opportun de ces initiatives, le Groupe prévoit de générer un produit total en espèces d'au moins 91,5 millions d'euros pendant la période prévue du déficit de fonds de roulement, qui s'élève à 64 millions d'euros. En fonction (i) du succès de son examen stratégique en cours et des cessions prévues d'actifs technologiques non essentiels identifiés, et (ii) du Placement Additionnel KGG, les liquidités générées pourraient atteindre environ 144,5 millions d'euros. Compte tenu du plan d'action ci-dessus, le Groupe prévoit de pouvoir remédier au déficit de fonds de roulement de 64 millions d'euros et de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 mois suivant la date du présent Prospectus. Si le déficit de €64 est effectivement comblé, le Groupe prévoit en outre que, dans le scénario du pire cas raisonnable, il lui faudra encore un montant supplémentaire de €17,5 millions pour financer ses besoins en fonds de roulement (soit par les mesures du plan d'action ci-dessus, soit par un financement additionnel) au cours de la période débutant douze mois après la date du présent prospectus et se poursuivre jusqu'en 2027, afin de permettre au Groupe d'atteindre l'équilibre EBITDA au niveau du Groupe en 2027, ce qui reste en outre conditionné à la réalisation par le Groupe de son objectif de chiffre d'affaires d'environ €90 millions. **Autres informations financières clés.** Aucune information financière pro forma n'a été incluse dans le Prospectus.

Perspectives en matière de chiffre d'affaires et d'EBITDA. Le Groupe prévoit d'atteindre le seuil de rentabilité au niveau du Groupe en 2027, à condition d'atteindre son objectif de chiffre d'affaires d'environ 90 millions d'euros (**les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA**). Sur ce chiffre d'affaires cible, environ 35 % devraient provenir des revenus de Licence et environ 45 % des activités de l'Usine Phare FDCA. Le reste, soit environ 20 %, devrait être généré par les solutions de recherche et développement. L'ambition des Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA est motivée par les ventes de l'Usine Phare FDCA et les paiements d'étapes prévus dans le cadre des accords de Licence que la Société espère conclure. En cas de retard important dans le démarrage de l'Usine Phare FDCA, par exemple de six mois, les ambitions du Groupe en matière de chiffre d'affaires de 90 millions d'euros ne seraient atteintes qu'en 2028. Ce retard hypothétique de six mois entraînerait une baisse d'environ 30 % du chiffre d'affaires prévu pour 2027. Toutefois, même en tenant compte de ce retard hypothétique de six mois, le Groupe prévoit toujours d'atteindre le seuil de rentabilité au niveau du Groupe au dernier trimestre 2027. Les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA sont une déclaration des ambitions de la direction du Groupe en ce qui concerne le Chiffre d'Affaires et l'EBITDA à partir de 2025 et ne doivent pas être interprétées comme des faits ni être considérées comme fiables de manière déraisonnable par les investisseurs potentiels. Les ambitions de la direction sont basées sur les tendances du marché, la tendance à la baisse des prix du polyéthylène furanoate (**PEF**) lorsque des usines à plus grande échelle seront mises en service, le carnet de commandes et les ambitions des acteurs du marché et les réglementations gouvernementales relatives à l'utilisation des plastiques biosourcés.

Base de préparation des Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA. Le chiffre d'affaires est basé sur les revenus contractuels et l'EBITDA est calculé comme le total des revenus et autres produits moins les charges d'exploitation nettes. Les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA ont été établies en partant du principe que les « revenus » provenant des ventes futures de licences seront comptabilisés « à un moment donné » plutôt que « au fil du temps », conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (**IFRS**), à l'exception de la licence actuelle avec Origin Materials, qui présente des caractéristiques uniques que le groupe ne prévoit pas de retrouver dans les futures transactions de licence et pour laquelle les revenus sont comptabilisés « au fil du temps ». Les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA ont été établies sur la base de méthodes comptables conformes à celles adoptées par le Groupe dans ses Etats Financiers pour l'Exercice 2024 et ses Etats Financiers pour le Premier Semestre 2025. Ces méthodes comptables devraient être conformes à celles qui seront adoptées par le Groupe dans ses états financiers annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026.

Facteurs et hypothèses des Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA. Les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA peuvent être influencées par les facteurs suivants, qui échappent au contrôle du Groupe ou de toute personne : (a) des événements futurs imprévisibles tels que des cas de force majeure, (b) des mesures législatives et réglementaires, (c) l'évolution économique du secteur de l'énergie, (d) des technologies concurrentes ou des alternatives au FDCA et au PEF, (e) une disponibilité insuffisante des matières premières et/ou des augmentations significatives de leur prix, et (f) la disponibilité et le coût des entrepreneurs en ingénierie, approvisionnement et construction. En outre, les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA peuvent être affectées par les facteurs suivants, sur lesquels le Groupe peut exercer une influence limitée : (a) un nouveau retard dans la mise en service, le démarrage et/ou la montée en puissance de l'Usine Phare FDCA et (b) un manque à gagner au niveau des revenus de licence. En outre, les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA peuvent également être affectées par les facteurs suivants sur lesquels le Groupe a une influence : (a) les performances opérationnelles de l'Usine Phare FDCA et (b) le développement d'un ensemble de conception de processus pour une usine sous licence FDCA.

Les Prévisions de Chiffre d'Affaires et d'EBITDA n'incluent pas les résultats extraordinaires significatifs ni les résultats provenant d'activités non récurrentes.

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Facteurs de risque. Les risques les plus importants qui, seuls ou combinés à d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe sont les suivants :

- Le Groupe est en difficulté financière et fait face à un déficit de fonds de roulement d'environ 64 millions d'euros pour les 12 mois suivant la date du présent Prospectus. Si l'Offre est concluante, le déficit de fonds de roulement pour les 12 mois suivant la date du présent Prospectus s'élèvera à 5 millions d'euros, après déduction du produit net de 59 millions d'euros de l'Offre. Si le Groupe ne comble pas son déficit de fonds de roulement, il risque de devenir insolvable ;
- Même si le Groupe parvient à résoudre son déficit de fonds de roulement, rien ne garantit qu'il pourra poursuivre ses activités, car il pourrait continuer à être confronté à des problèmes de liquidité ;
- Le Groupe a subi des pertes et un flux de trésorerie d'exploitation négatif et présente un déficit cumulé. Le Groupe prévoit qu'il continuera à subir des pertes dans un avenir prévisible et qu'il pourrait ne jamais atteindre ou maintenir la rentabilité ;
- Rien ne garantit que la production commerciale de l'Usine Phare FDCA débutera dans les délais prévus, dans les limites du budget ou tout simplement, et si la mise en service, le démarrage et la montée en puissance de l'Usine Phare FDCA prennent plus de temps que prévu, le Groupe devra faire face à des coûts opérationnels supplémentaires et rien ne garantit que le Groupe disposera de fonds suffisants pour financer ces coûts supplémentaires ;
- Le succès commercial de la technologie YXY® dépend de l'acceptation par le marché des produits FDCA, du PEF et PEF, ainsi que de la capacité du Groupe à vendre du FDCA, du PEF et des Licences, ce qui ne pourra être clairement établi qu'après la mise en service de l'Usine Phare FDCA ;
- La technologie YXY® pourrait ne pas fonctionner comme prévu à l'échelle prévue dans l'Usine Phare FDCA, et le FDCA produit dans l'Usine Phare FDCA ou le PEF produit par des tiers sous Licence pourrait ne pas répondre aux normes de qualité, aux tests de performance ou aux spécifications requises ;
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier et de mettre en œuvre des alternatives stratégiques adéquates pour ses activités non essentielles ;
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer avec succès ses technologies ;
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de rembourser et/ou de refinancer la facilité de Financement par Emprunt pour l'Usine Phare FDCA ; et
- Une augmentation des taux d'intérêt pourrait accroître les coûts de financement du Groupe et avoir un effet défavorable sur ses activités.

Informations clés sur les titres

Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

Type, catégorie et code ISIN, ainsi que informations sur les Droits de Souscription et les Actions Offertes. La Société offre jusqu'à 12.103.283 Actions Offertes et jusqu'à 3.662.452 Actions Additionnelles. Les Actions Offertes et les Actions Additionnelles sont des Actions Ordinaires du capital social de la Société, d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune (code ISIN : NL0015002IE0). Les Actions Offertes et les Actions Additionnelles sont libellées en euros et seront négociées en euros. À la date du Prospectus, 8.802.388 Actions Ordinaires du capital de la Société sont en circulation. Toutes les Actions Ordinaires émises sont entièrement libérées et ont été créées en vertu du droit néerlandais. Dans le cadre de l'Offre de Droits de Souscription, la Société propose 8.802.388 Droits de Souscription (ISIN : NL0015002ND2) aux Actionnaires. L'**Admission** consiste en une admission à la cotation et à la négociation d'un maximum de 12.103.283 Actions Offertes, 11 Actions Additionnelles et 8 Droits de Souscription sur Euronext.

Droits conférés par les titres et restrictions éventuelles à ces droits. Les Actions Offertes et les Actions Additionnelles seront de rang égal (*pari passu*) à toutes les Actions Ordinaires existantes, et les Actions Offertes et les Actions Additionnelles donneront droit à tous les dividendes déclarés et versés sur les Actions Ordinaires pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2025, ainsi qu'à tous les dividendes déclarés et versés pour tout exercice ultérieur. Les statuts de la Société (les **Statuts**) et le droit néerlandais prévoient, entre autres, que les Actions Ordinaires confèrent les droits suivants : (a) le droit de participer à la gouvernance d'entreprise, (b) le droit à l'information, (c) le droit de souscrire à de nouvelles actions, (d) le droit aux dividendes et (e) le droit au produit de la liquidation. La Société n'a versé aucun dividende depuis sa constitution et ne prévoit pas d'en verser dans un avenir prévisible. Il n'existe aucune restriction à la libre transférabilité des Actions Offertes et des Actions Additionnelles en vertu de la législation applicable et des Statuts. Le transfert d'Actions Ordinaires à des personnes situées ou résidant dans des juridictions autres que les Pays-Bas, qui en sont citoyens ou qui y ont leur adresse enregistrée, peut toutefois être soumis à des réglementations ou restrictions spécifiques en vertu de leur législation sur les valeurs mobilières. Les Droits de Souscription ne peuvent être exercés, négociés ou achetés que par une personne qui n'est pas résidente ou située dans une juridiction en dehors des Pays-Bas, de la Belgique ou de la France où les Droits de Souscription, les Actions Additionnelles et/ou les Actions Offertes ne peuvent être proposés, sauf dans la mesure où cette personne est une Personne Eligible.

Ancienneté relative des titres en cas d'insolvabilité. Toutes les Actions Ordinaires émises et en circulation le jour suivant la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous), y compris les Actions Offertes et les Actions Additionnelles, seront de rang égal (*pari passu*). En cas d'insolvabilité, les créances des détenteurs d'Actions Ordinaires sont subordonnées à celles des créanciers de la Société. Cela signifie qu'un investisseur pourrait potentiellement perdre tout ou partie de son capital investi.

Dissolution et liquidation. La Société ne peut être dissoute volontairement que par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, à la majorité simple des voix exprimées, mais uniquement sur proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance. Dans la mesure où il reste des actifs après le paiement de toutes les dettes, ces actifs seront distribués aux Actionnaires proportionnellement à la valeur nominale totale de leurs Actions Ordinaires.

Où les titres seront-ils négociés ?

Une demande a été déposée pour la cotation et l'admission des Actions Offertes, des Actions Additionnelles et des Droits de Souscription sur Euronext. Les Actions Ordinaires existantes du capital de la Société sont cotées et négociées sur Euronext. La négociation des Droits de Souscription sur Euronext devrait débuter à 9 h 00 CEST le 5 septembre 2025 et se terminer à 17 h 36 CEST le 15 septembre 2025, sauf circonstances imprévues, sous le symbole « AVTRI ». La négociation des Actions Offertes sur Euronext devrait débuter à 9 h 00 CEST le 22 septembre 2025, sauf circonstances imprévues, sous le symbole actuel « AVTX ».

Quels sont les principaux risques spécifiques à ces titres ?

- Les Actionnaires subiront une dilution importante (i) lorsque les bons de souscription seront exercés par leurs détenteurs, (ii) par le biais d'offres futures de titres de créance ou de capitaux propres par la Société, ou la perception de celles-ci, (iii) s'ils n'exercent pas ou ne peuvent pas exercer leurs droits dans leur intégralité, (iv) par le biais du contrat de prêt convertible avec Pieter Kooi Holding B.V. et/ou (v) par le biais du Placement Additionnel ;
- Le cours des Actions Ordinaires peut fluctuer et baisser en dessous du Prix d'Emission, notamment en réponse à l'Offre, ce qui entraînera une perte immédiate non réalisée pour une Personne Eligible ;
- Si l'Offre de Droits de Souscription échoue, un ou plusieurs investisseurs participant à l'offre et à la vente des Actions Résiduelles peuvent obtenir une participation significative dans la Société. Les intérêts de ces investisseurs peuvent entrer en conflit avec ceux des autres Actionnaires ; et
- Si la clôture de l'Offre n'a pas lieu à la Date de Règlement et que l'Offre est retirée, que ce soit ou non à la suite de la résiliation du Contrat de Garantie (*Underwriting Agreement*), les Droits de Souscription exercés et non exercés seront perdus sans compensation pour leurs détenteurs et les souscriptions et attributions d'Actions Offertes qui ont été effectuées seront ignorées.

Informations clés sur l'offre de titres au public et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre ?

Conditions générales. La Société offre jusqu'à 12.103.283 Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à un Prix d'Emission de €5,40 sur la base de 11 Actions Offertes pour 8 Droits de Souscription, pour un montant total en principal de 65.357.728 d'euros de produit brut. Les Actionnaires à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous) se voient attribuer des Droits de Souscription qui permettront aux Personnes Eligibles de souscrire, sur une base irréductible, des Actions Offertes à partir de 9h00 CEST le 5 septembre jusqu'à 17h45 CEST le 17 septembre 2025 pour les investisseurs particuliers et institutionnels (la **Période d'Exercice**) au Prix d'Emission. Les Actionnaires qui remplissent les conditions requises pour être considérés comme des Personnes Eligibles et qui ont souscrit de manière irréductible peuvent souscrire, sur une base réductible et au Prix d'Emission, le nombre d'Actions Offertes qu'ils souhaitent acquérir en plus des Actions Offertes auxquelles ils ont droit en exerçant leurs Droits de Souscription. La Société et les Coordinateurs Globaux Associés peuvent, à leur seule discrétion, déterminer la répartition des Actions Résiduelles entre les Personnes Eligibles, et peuvent donner la préférence à certains nouveaux investisseurs éligibles en tant que Personnes Eligibles par rapport aux Actionnaires éligibles en tant que Personnes Eligibles qui ont valablement soumis une Demande Additionnelle.

Le Prix d'Emission représente une décote de 8,55 euros par Action Ordinaire, soit 40% par rapport au prix théorique ex-droits de 9,00 euros par Action Ordinaire, sur la base du cours de clôture des Actions Ordinaires sur Euronext Amsterdam le 3 septembre 2025 de 13,95 euros par Action Ordinaire et 8.802.388 Actions Ordinaires émises et en circulation à cette date.

Le simple fait d'accorder des Droits de Souscription à un Actionnaire Ordinaire ne constitue pas une offre d'Actions Offertes. Aucune offre d'Actions Offertes n'est faite aux Actionnaires qui ne sont pas des Personnes Eligibles et qui ne sont donc pas autorisés à exercer les Droits de Souscription qui leur sont accordés. La réalisation ou l'acceptation d'une offre de vente de Droits de Souscription et d'Actions Offertes à des personnes dont l'adresse enregistrée se trouve dans, ou qui résident ou sont situées dans, ou qui sont citoyens de juridictions autres que les Pays-Bas, la Belgique et la France peut être affectée par les lois ou règlements de la juridiction concernée. Seuls les Actionnaires éligibles à participer à l'Offre de Droits de Souscription à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous) seront autorisés à exercer les Droits de Souscription accordés par la Société, et seules les Personnes Eligibles sont autorisées à participer à l'Offre. Si le Contrat de Garantie est résilié, l'Offre sera retirée et les Droits de Souscription exercés et non exercés seront perdus sans compensation pour leurs détenteurs, et les souscriptions et attributions d'Actions Offertes et d'Actions Additionnelles qui ont été effectuées seront ignorées. Tous les paiements de souscription reçus par la Société, l'Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement (tel que défini ci-dessous), les Coordinateurs Globaux Associés ou PrimaryBid seront remboursés sans intérêts.

Période d'Offre. L'Offre devrait débuter au plus tard à 9h00 CEST le 5 septembre 2025 et se terminer au plus tard à 17h45 CEST le 17 septembre 2025 pour les investisseurs particuliers (*retail investors*) et pour les investisseurs institutionnels (*institutional investors*). Ce calendrier est susceptible d'être avancé ou prolongé.

Heure d'Enregistrement. Jusqu'à la clôture de la négociation des Actions Ordinaires sur Euronext le 4 septembre 2025, les Actions Ordinaires seront négociées avec Droits de Souscription (*cum-droits*). À partir de 9 h 00 CEST le 5 septembre 2025, les Actions Ordinaires seront négociées sans Droits de Souscription (*ex-droits*). L'heure d'Enregistrement est fixée à 17 h 40 CEST le 8 septembre 2025.

Prix d'Emission. Le Prix d'Emission est de 5,40 euros par Action Ordinaire.

Attribution. L'attribution et l'émission des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre devraient avoir lieu le 18 septembre 2025.

Paiement. Le paiement (en euros) et la livraison des Actions Offertes (le **Règlement**) auront lieu le 22 septembre 2025 (la **Date de Règlement**). Les intermédiaires financiers peuvent exiger le paiement des Actions Offertes avant la Date de Règlement.

Livraison des Actions. Les Actions Offertes seront livrées sous forme d'inscription en compte par l'intermédiaire des services d'Euroclear Nederland. Si le Règlement n'a pas lieu à la Date de Règlement comme prévu ou s'il n'a pas lieu du tout, l'Offre pourra être retirée, auquel cas toutes les souscriptions d'Actions Offertes seront ignorées, toutes les allocations effectuées seront considérées comme n'ayant pas eu lieu et tous les paiements de souscription effectués seront remboursés sans intérêts ni autre compensation. Toute transaction sur les Actions Ordinaires avant le Règlement est aux risques et périls des parties concernées.

Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement. ABN AMRO est l'agent de souscription, de cotation et de paiement pour les Actions Ordinaires sur Euronext.

Calendrier

Sous réserve d'une accélération ou d'une prolongation du calendrier de l'Offre, ou d'un retrait de celle-ci, le calendrier ci-dessous présente certaines dates clés prévues pour l'Offre.

Événement	Heure et date
Lancement de l'Offre et publication du présent Prospectus	4 septembre 2025
Date ex-droit et début de la négociation des Droits de Souscription sur Euronext	9h00 CEST le 5 septembre 2025
Début de la Période d'Offre	9h00 CEST le 5 septembre 2025
Début de la Période d'Exercice	9h00 CEST le 5 septembre 2025
Heure d'Enregistrement	17h40 CEST le 8 septembre 2025
Fin de la négociation des Droits de Souscription sur Euronext	17h36 CEST le 15 septembre 2025

Événement	Heure et date
Fin de la Période d'Exercice et de la Période de Souscription supplémentaire pour les investisseurs particuliers	17h45 CEST le 17 septembre 2025 17h45 CEST le 17 septembre 2025
Fin de la Période d'Exercice pour les investisseurs institutionnels	
Début de l'Offre Résiduelle	Après 17h45 CEST le 17 septembre 2025
Fin de l'Offre Résiduelle	Avant 9h00 CEST le 18 septembre 2025
Attribution et émission des Actions Offertes et publication d'un communiqué de presse par la Société annonçant les résultats de l'Offre	Avant 9h00 CEST le 18 septembre 2025
la Date de Règlement	22 septembre 2025
Admission à la cote et début de la négociation des Actions Offertes sur Euronext	9h00 CEST le 22 septembre 2025
La date et/ou l'heure limites avant lesquelles les instructions d'exercice peuvent être valablement données par le détenteur d'un Droit de Souscription peuvent être antérieures à la date et/ou l'heure indiquées ci-dessus comme étant la fin de la Période d'Exercice, en fonction de l'intermédiaire financier par l'intermédiaire duquel ces Droits de Souscription sont détenus. La Société se réserve le droit d'ajuster les dates, heures et périodes indiquées dans le calendrier et dans le présent Prospectus. Si la Société décide d'ajuster les dates, heures ou périodes, elle en informera l'AFM et Euronext et publiera un communiqué de presse qui sera également publié sur le site web de la Société : www.avantium.com . Toute autre modification importante sera publiée dans un communiqué de presse sur le site web de la Société et dans un supplément au Prospectus (si nécessaire) soumis à l'approbation de l'AFM.	
Dilution. Les Actionnaires qui cèdent, ou qui n'exercent pas ou ne sont pas autorisés à exercer, l'un des Droits de Souscription qui leur sont accordés dans le cadre de l'Offre subiront une dilution substantielle de leur participation proportionnelle et de leurs droits de vote d'environ 58% à la suite de l'émission des Actions Offertes. Si toutes les Actions Additionnelles sont placées, la Société émettra 15.765.735 nouvelles Actions Ordinaires au total et les Actionnaires qui cèdent, ou qui n'exercent pas ou ne sont pas autorisés à exercer, l'un quelconque de leurs Droits de Souscription accordés dans le cadre de l'Offre subiront une dilution substantielle de leur participation proportionnelle et de leurs droits de vote d'environ 64% à la suite de l'émission des Actions Offertes et des Actions Additionnelles. La dilution additionnelle maximale résultant du Placement Additionnel serait d'environ 15%.	
Placement auprès d'Investisseurs de Référence. La Société a conclu des accords d'investissement avec VP Capital NV (VP Capital) et Ambassador Vermogensbeheer B.V. (Ambassador) (collectivement, les Investisseurs de Référence et chaque accord, un Accord d'Investissement avec un Investisseur de Référence) pour la souscription de 1.574.073 nouvelles Actions Ordinaires (les Actions de Référence) au total, levant un produit total de 8,5 millions d'euros (les Engagements des Investisseurs de Référence). Sur le montant total précité, VP Capital s'est engagé à hauteur de 1,5 million d'euros et Ambassador s'est engagé à hauteur de 7 millions d'euros. Chaque Investisseur de Référence s'est vu garantir son allocation respective d'Actions de Référence dans le cadre de l'Offre et/ou du Placement auprès d'Investisseurs de Référence Additionnel (tel que défini ci-dessous), sous réserve des conditions générales de chaque Accord d'Investissement avec un Investisseur de Référence. Les Engagements des Investisseurs de Référence seront satisfaits par l'exercice irrévocable par les Investisseurs de Référence de leurs Droits de Souscriptions en tant qu'Actionnaires dans le cadre de l'Offre de Droits de Souscription et, dans la mesure où l'attribution n'est pas complète, par la souscription du solde dans le cadre de l'Offre Résiduelle (le Placement auprès d'Investisseurs de Référence). Si l'attribution complète des Actions de Référence ne peut être satisfaite par l'Offre de Droits de Souscription et l'Offre Résiduelle, les Investisseurs de Référence participeront à un placement additionnel pour tout montant restant de leur engagement (le Placement auprès d'Investisseurs de Référence Additionnel et, conjointement avec le Placement Additionnel KGG , le Placement Additionnel). Les actions émises dans le cadre du Placement Additionnel sont appelées Actions Additionnelles . Le montant total du Placement Additionnel ne doit pas dépasser 19.777.245. Le prix de souscription de chaque Action de Référence est égal au Prix d'Emission. Le Placement auprès d'Investisseurs de Référence devrait être réglé à la Date de Règlement.	
Engagements irrévocables. La Société a reçu des engagements irrévocables de la part des principaux Actionnaires existants (les Actionnaires Engagés) de souscrire des Actions Offertes pour un montant total de 3,7 millions d'euros en exerçant tous leurs Droits de Souscription, représentant 5,7% de l'Offre (y compris de la part de Navitas B.V. (Navitas) et Pieter Kooi Holding B.V. (Kooi), sous réserve de certaines conditions, les conditions matérielles étant que (i) il n'y ait aucune violation des garanties relatives au titre et à la capacité données par Avantium à l'Actionnaire Engagé qui pourrait raisonnablement avoir un effet défavorable important sur les intérêts de l'actionnaire engagé, et (ii) la réalisation de l'Offre (les Engagements Irrévocables d'Exercice des Droits de Souscription)).	
Garantie. Sous réserve des termes et conditions du contrat de garantie daté du 4 septembre 2025 (le Contrat de Garantie) conclu entre la Société, KGG, Invest-NL et les Coordinateurs Globaux Associés (les Garants), les Garants s'engagent à souscrire (i) à toute Action Offerte valablement souscrite dans le cadre de l'Offre et non couverte par le Placement de Référence, mais non payée à la Date de Règlement, et (ii) à toute Action Résiduelle non valablement souscrite dans le cadre de l'Offre et non couverte par le Placement de Référence ou les Engagements Irrévocables (c'est-à-dire une garantie ferme) au Prix d'Emission à la Date de Règlement conformément à leur allocation.	
Dépenses liées à l'Offre. Les dépenses liées à l'Offre, y compris les frais administratifs et juridiques, les honoraires et commissions payables aux Coordinateurs Globaux Associés et aux Garants, sont estimés à 6 millions d'euros.	
Pourquoi ce Prospectus est-il publié ?	
Motifs de l'Offre. L'Offre a pour but de permettre à la Société, dans l'ordre de priorité suivant, de : (1) remédier au déficit de fonds de roulement sévère d'Avantium, et (2) financer tous les coûts liés à la mise en service, au démarrage et à la montée en puissance de l'Usine Phare FDCA, à la mise sur le marché du FDCA, du PEF (sous la marque Releaf®) et des humines, y compris le soutien aux activités réglementaires et aux affaires publiques, et (3) transformer le Groupe d'une société de production en une entreprise axée sur la vente de licences pour sa technologie YXY®, y compris la mise en œuvre d'alternatives stratégiques pour ses activités non essentielles et l'investissement dans l'accélération de la vente de licences pour la technologie YXY® d'Avantium.	
Utilisation du produit. Avantium vise à lever un minimum de 65 millions d'euros de produit brut dans le cadre de l'Offre. Ces fonds, associés au financement post-offre, devraient couvrir les besoins de financement d'Avantium et garantir que la Société reste correctement capitalisée jusqu'à ce qu'elle atteigne le seuil de rentabilité de l'EBITDA, prévu en 2027. Cette projection ne tient pas compte de la mise en œuvre d'initiatives commerciales stratégiques et de mesures supplémentaires de réduction des coûts. Les activités commerciales stratégiques ou toute mesure supplémentaire de réduction des coûts n'auront pas d'incidence négative sur les besoins de financement, à l'exception des éventuels coûts de restructuration ponctuels (le cas échéant), qui sont estimés à environ 1 million d'euros, s'ils sont engagés.	
La Société prévoit que le produit net de l'Offre s'élèvera à environ 59 millions d'euros, après déduction de toutes les dépenses, y compris les frais administratifs et juridiques, ainsi que les honoraires et commissions payables aux Garants (y compris les honoraires discrétionnaires payables aux Coordinateurs Globaux Associés), qui sont estimés à 6 millions d'euros.	
En supposant un produit net de 59 millions d'euros provenant de l'Offre, la Société prévoit actuellement d'utiliser le produit net de l'Offre comme suit et dans l'ordre de priorité suivant :	
1)	11,0 millions d'euros pour rembourser le Prêt Relais en cours à Invest-NL, composé d'un principal de 10,0 millions d'euros et de frais de 1,0 million d'euros ;

2) pour le reste :

- environ 60 % du produit net sera utilisé pour remédier au déficit de fonds de roulement sévère du Groupe, fournissant ainsi les liquidités nécessaires pour financer les dépenses d'exploitation et les besoins en fonds de roulement. Cela comprend, sans s'y limiter, les matières premières et les produits finis, ainsi que les autres coûts nécessaires au maintien des activités et de la stabilité financière du Groupe. Environ 20 % de ces besoins en fonds de roulement sont liés à la mise en service et au démarrage de l'Usine Phare FDCA, qui ne sont pas des événements distincts et isolés, mais plutôt des étapes interconnectées qui se succèdent. Ces produits seront par exemple utilisés pour (i) résoudre les problèmes de qualité dans la tuyauterie de l'Usine Phare FDCA, (ii) remplacer les composants électriques et corriger les bugs dans le logiciel de l'usine, (iii) colmater les fuites dans l'usine, (iv) réparer tout équipement défectueux découvert lors des tests fonctionnels de l'usine ou lors de la mise en service à froid ou à chaud (par exemple, pompes, instruments ou vannes de régulation) et (v) réparer ou remplacer d'autres composants qui causent des problèmes de performance, le tout afin de garantir un démarrage en toute sécurité de toutes les unités de l'usine. Environ 70 % des besoins en fonds de roulement sont liés à la montée en puissance de l'Usine Phare FDCA. Ces produits peuvent par exemple être utilisés pour (i) couvrir le fonds de roulement nécessaire pour poursuivre le processus de montée en puissance de l'Usine Phare FDCA, (ii) remédier aux instabilités du processus ou aux défauts de qualité des produits qui surviennent et nécessitent des mesures, ce qui peut impliquer des activités de dépannage et de suppression des goulots d'étranglement, et (iii) tout autre problème ou défi survenant pendant la montée en puissance, similaire à ceux qui surviennent pendant la mise en service et le démarrage de l'Usine Phare FDCA. En outre, environ 10 % du produit du fonds de roulement sera affecté à des investissements visant à renforcer les activités commerciales, technologiques et d'ingénierie au sein de l'unité commerciale Polymères renouvelables, tels que les coûts de marketing, les frais de déplacement professionnels et les coûts de personnel commercial afin de faciliter et potentiellement d'accélérer la vente et l'exécution des Licences de technologie YXY® à des tiers, transformant ainsi le groupe d'une société de production en une entreprise axée sur la vente de licences pour la technologie YXY® ;
- environ 25 % du produit net pour financer les dépenses générales de l'entreprise liées à la gestion quotidienne de la Société, à la mise en œuvre du processus de révision stratégique du portefeuille des activités non essentielles et à la fourniture de services généraux (notamment dans les domaines des finances, des ressources humaines, du droit, du marketing et de la communication, de la propriété intellectuelle, des technologies de l'information et de la qualité, de la sécurité, de la santé et de l'environnement), y compris ceux liés à l'équipe technologique d'Avantium qui intègre la technologie Dawn Technology™ pour le recyclage des déchets textiles ; et
- environ 15 % du produit net pour financer les coûts de financement de la Société (coûts d'intérêts en espèces liés à la facilité de Financement par Emprunt) et les dépenses d'investissement prévues.

Conflits d'intérêts potentiels. Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés ou autres fonctions de chacun des membres de l'Equipe de Direction et des membres du Conseil de Surveillance, d'une part, et leurs fonctions au sein de la Société, d'autre part. Les Garants et/ou leurs affiliés respectifs exercent actuellement, ont exercé dans le passé et pourraient exercer à l'avenir, de temps à autre, des activités de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil financier et des activités accessoires dans le cadre normal de leurs activités avec la Société ou toute partie liée à l'une d'entre elles, pour lesquelles ils ont reçu et pourraient recevoir à l'avenir des honoraires et commissions habituels. Actuellement, ABN AMRO et ses filiales ainsi qu'Invest-NL fournissent des services bancaires commerciaux à la Société en tant que prêteurs dans le cadre du montage financier du Groupe, pour lequel chacun d'entre eux recevra également des bons de souscription. Cela peut entraîner un désalignement des intérêts de la Société, d'ABN AMRO et/ou d'Invest-NL et des détenteurs d'Actions, ou peut potentiellement créer un conflit d'intérêts. Toutefois, comme il ne s'agit que de deux entités au sein d'un consortium de cinq prêteurs, ces entités pourraient ne pas être en mesure d'exercer une influence (substantielle) sur les décisions prises par le consortium de prêteurs. En outre, les Coordinateurs Globaux Associés ou leurs affiliés respectifs pourraient à l'avenir détenir, dans le cadre normal de leurs activités, des titres de la Société à des fins d'investissement. À cet égard, le partage d'informations est généralement limité pour des raisons de confidentialité, par des procédures internes ou par des lois et règlements. En raison des capacités décrites ci-dessus, les Garants peuvent avoir des intérêts qui peuvent ne pas être alignés, ou qui pourraient potentiellement entrer en conflit, avec les intérêts des détenteurs (potentiels) d'Actions Ordinaires, ou avec les intérêts du Groupe. L'Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement et/ou ses sociétés affiliées respectives ont, dans le passé, exercé et pourraient, à l'avenir, exercer de temps à autre des activités de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil financier, de prêt et de financement, ainsi que des activités accessoires dans le cours normal de leurs activités avec (a) le Groupe (ou toute partie liée au Groupe) ou (b) des tiers effectuant des transactions avec le Groupe, y compris, sans limitation, des transactions concernant des actifs et/ou des activités détenus par le Groupe. En fournissant ces services, l'Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement et/ou ses affiliés respectifs ont reçu ou peuvent recevoir des rémunérations, des honoraires et/ou des commissions habituels. En outre, l'Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement et l'un quelconque de ses affiliés peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps ou des contrats pour différences) avec des investisseurs, dans le cadre desquels l'agent de souscription, de cotation et de paiement et l'une quelconque de ses sociétés affiliées peuvent, de temps à autre, acquérir, détenir ou céder des Actions Ordinaires. L'Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement et/ou ses affiliés n'ont pas l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou transactions, sauf si ils y sont tenus par une obligation légale ou réglementaire. Par conséquent, l'Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement peut avoir des intérêts qui ne correspondent pas ou qui pourraient entrer en conflit avec ceux des investisseurs ou de la Société.